

Chaque député devrait utiliser tout le temps dont il dispose; c'est là le minimum que le public peut exiger de ses représentants à la Chambre des communes. Le volumineux programme législatif que le Parlement doit examiner nécessite l'adoption de méthodes spécialisées et perfectionnées. Je vais traiter brièvement des travaux du comité. Il était compétent et s'est bien acquitté de sa tâche. Je félicite tous les honorables députés du soin qu'ils ont apporté à l'exécution de leurs fonctions, et surtout le président du comité, l'honorable député de Cochrane, qui en dirige les délibérations depuis sa formation. Les séances ont été nombreuses, et le ton de la discussion a fait honneur à tous les membres du groupe et à ceux qui ont participé aux travaux. Le comité a formulé des vœux assez brefs qui méritent l'approbation du Parlement. Il a proposé de consacrer une heure par semaine à la discussion de questions internationales. Qu'entend-on par heure internationale? Nous passons des heures, des journées entières à traiter en cette enceinte de problèmes domestiques. J'invite les honorables députés à calculer d'après le hansom le temps consacré à l'examen des affaires extérieures et des questions internationales. C'est vraiment honteux. Je ne blâme personne en particulier, mais toute la Chambre. Je prends ma part de responsabilité, mais je ne veux plus avoir à le faire et c'est pour ce motif que je formule ma proposition.

Les affaires les plus importantes du Canada sont peut-être celles du domaine international. Tout le problème de la paix et de la guerre,—est-il la question plus importante pour le peuple canadien que la paix?—toute la question de nos affaires internationales est, faute de temps, rélégée au dernier plan de nos discussions parlementaires. Pourquoi? Parce que nous n'avons aucune période particulière et régulière consacrée à l'examen des questions extérieures. Je n'en veux pas de meilleure preuve que le fait que nous traitons des affaires extérieures d'une manière tant soit peu approfondie pour la première fois le dernier jour de la session. Il y aurait lieu de consacrer une heure chaque semaine à l'étude des affaires extérieures. Voilà une solution que le Parlement devrait approuver et dont le Gouvernement devrait tenir compte. Nous pourrions mettre un crédit en délibération, celui de l'administration ou un autre, et nous aurions ainsi l'occasion d'étudier ces problèmes. Il y a lieu de modifier le Règlement de façon que, dès la prochaine session, nous puissions consacrer à ce sujet important au moins une heure par semaine. Qu'est-il arrivé? Depuis la convocation des Chambres en mars dernier, des conférences internationales ont eu lieu tous les jours. Quels

rapports les honorables députés en ont-ils obtenus? Nous finissons par en avoir, mais jamais à jour. Or nos renseignements devraient être à jour, car il y actuellement des assemblées législatives auxquelles le Canada participe et où il joue un rôle aussi important, parfois plus important que dans notre propre Chambre des communes où nous traitons les affaires domestiques. J'affirme donc qu'il importe que nous réservions une heure à la discussion des questions internationales.

J'ai un autre point à discuter, mais je ne m'y arrêterai pas longuement aujourd'hui. Il s'agit de l'établissement d'une meilleure méthode de régie des dépenses d'ordre international du Canada. C'est là une question dont se préoccupe vivement le peuple canadien. Dans le cas des affaires nationales, nous avons tenu à nommer un contrôleur du trésor qui surveille ou du moins est censé surveiller les dépenses. Nous en sommes encore à nos débuts dans la sphère internationale, mais le comité a exprimé l'avis, que le Parlement approuvera j'en suis sûr, qu'on devrait veiller à ce que notre pays s'abstienne de rivaliser avec d'autres nations dans l'exagération des dépenses. Jusqu'ici le Canada s'est abstenu d'agir ainsi. Je mets le Gouvernement et le Parlement en garde contre toute dérogation à cette ligne de conduite; ils ont en effet l'obligation de veiller à ce que les deniers des contribuables soient dépensés judicieusement, qu'il s'agisse d'affaires nationales ou de questions internationales.

Je désirerais aborder plusieurs autres questions que le comité a étudiées, mais je n'en ai pas le temps cet avant-midi. Je ferai cependant quelques brèves remarques d'une portée générale à propos du ministère des Affaires extérieures. Je reconnais que le printemps dernier le Gouvernement a partiellement donné suite à la proposition qui avait été si fréquemment formulée, en inscrivant une résolution au *Feuilleton*. Un projet de loi a ensuite été déposé. Le Gouvernement a donc fini par reconnaître le droit dont il jouit de nommer un ministre attitré des Affaires extérieures. Je regrette infiniment qu'on n'ait pas reconnu, au moment de l'adoption du projet de loi, le principe préalablement accepté par le Parlement. J'espère que nous aurons avant longtemps, au Canada, un ministre attitré des Affaires extérieures, qui consacrerait tout son temps à la direction de ce seul ministère. Il est évident que si le premier ministre était présent il s'offusquerait de ma remarque et l'interpréterait comme un reproche. Ce n'est pas un argument valable car personne ne veut s'en prendre au premier ministre dont la situation actuelle nous fournit la meilleure preuve que la nomination d'un ministre des